

**PROLONGATION DE L'ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 22 3576 PORTANT
DÉROGATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
2003/2657 RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE BRUIT DE
VOISINAGE
POUR DES TRAVAUX DE DALLAGES BÉTON « QUARTZÉ »
ENTRE LE 12 ET LE 17 NOVEMBRE 2022**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation,

Vu l'article L411-5 du code de la route,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2033/2657 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage

Vu l'arrêté n° 22.2939 du 15.09.2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Karim GARROUT, Maire-Adjoint délégué à l'événementiel et à la voirie,

Vu l'arrêté n° 22-0511 du 16.03.22 portant délégation de signature à Monsieur Denis BARANGER, Directeur Général des Services,

Vu la demande en date du 9 novembre 2022 par laquelle la société **AXESS** IDF SUD – Bureau REGUS-STP & WORK – 5 rue Carnot 91300 Massy, sollicite l'autorisation de prolonger l'arrêté n° 22 3576 pour effectuer des travaux de dallage béton « quartzé » en dehors des horaires définis par l'arrêté préfectoral au 121 avenue Anatole France 94600 Choisy le Roi.

ARRETE

Entre le 12 et le 17 novembre 2022

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à effectuer les travaux de dallage béton « quartzé » en dehors des horaires définis par l'arrêté préfectoral Entre le 12 et le 17 novembre 2022 de 17h00 à 5h00 au 121 avenue Anatole France 94600 Choisy le Roi.

Article 2 : Les articles restent inchangés.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
Madame la Directrice Prévention Sécurité,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
Le bénéficiaire la société **AXESS**.

Fait à Choisy-le-Roi, le 9 novembre 2022

Le Maire,

Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Karim GARROUT
Adjoint au Maire